

## PLAN FRENE

Plan d'action pour la constitution d'un réseau  
de forêts en évolution naturelle  
en Rhône-Alpes

---

**Rapport d'activités au 31 juillet 2014**

---

---

## SOMMAIRE

---

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A. ACTUALITÉ DU RÉSEAU FRENE.....</b>                                       | <b>5</b>  |
| 1. Développement du réseau FRENE.....                                          | 5         |
| 2. Connaissance.....                                                           | 9         |
| 3. Communication / Animation.....                                              | 9         |
| <b>B. PLAN D’ACTIONS RÉGIONAL BIODIVERSITÉ ET FORÊT – FRENE 2014-2020.....</b> | <b>10</b> |
| <b>C. CONCLUSION.....</b>                                                      | <b>11</b> |

---

### LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** - Bilan des surfaces boisées en îlots de sénescence dans les forêts publiques de Rhône-Alpes
- Tableau 4** - Propriétaires forestiers privés adhérents FRENE (gris clair) et en cours d'intégration (gris foncé)
- Tableau 3** - Synthèse des surfaces inscrites en libre évolution naturelle dans les aménagements, hors îlots de vieux bois et réserves biologiques forestières (classement dans le groupe d'aménagement HSNLE)
- Tableau 2** - Bilan des surfaces en réserves biologiques intégrales (domaniales / collectivités) de Rhône-Alpes

---

### LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** - Manuel d'aménagement Rhône-Alpes : surfaces d'aménagement et contribution au réseau FRENE (ONF DT Rhône-Alpes)
- Annexe 2** - Cartes de répartition des sites FRENE en Rhône-Alpes (2014)
- Annexe 3** - Matrice AFOM – fonctionnement du réseau FRENE

---

## INDEX ALPHABÉTIQUE DES SIGLES

---

**AFIE** : Association Française des Ingénieurs Ecologues  
**AFR** : Association Familiales et Rurale  
**APNE** : Association de Protection de la Nature et de l'Environnement  
**ASPAS** : Association pour la Protection des Animaux Sauvages  
**CEFA** : Centre d'Etudes Forestières et Agricoles  
**CFT** : Charte Forestière de Territoire  
**CG** : Conseil Général  
**COFOR** : Communes Forestières  
**CPO** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs  
**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière  
**DADR** : Direction de l'Agriculture et du Développement Rural  
**DCESE** : Direction du Climat, de l'Environnement, de la Santé et de l'Énergie  
**DIA** : Directive Interne d'Application  
**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**ENS** : Espace Naturel Sensible  
**FDC** : Fédération Départementale des Chasseurs  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**FFRA** : France Forêt Rhône-Alpes  
**FNE** : France Nature Environnement  
**FPHFS** : Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage  
**FPV** : Fondation Pierre Vérots  
**FRAPNA** : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature  
**GFA** : Groupement Foncier Agricole  
**HSNLE** : Hors Sylviculture Naturelle en Libre Évolution  
**ILS** : Îlot de sénescence  
**IRSTEA** : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture  
**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
**ONF** : Office National des Forêts  
**PIFH** : Pôle d'Information Flore Habitat  
**PNV** : Parc Naturel national de la Vanoise  
**PNRC** : Parc Naturel Régional de la Chartreuse  
**PNRMB** : Parc Naturel Régional du Massif des Bauges  
**RA** : Rhône-Alpes  
**RBI** : Réserve Biologique Intégrale  
**REFORA** : Réseau Écologique forestier Rhône-Alpes  
**RNF** : Réserves Naturelles de France  
**RNR** : Réserve Naturelle Régionale  
**SERFOBE** : Service Régional de la Forêt, du Bois et des Énergies  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SLDF** : Stratégie Locale de Développement Forestier  
**SNB** : Stratégie Nationale pour la Biodiversité  
**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique

**SYLV'ACCTES** : SYLViculture d'Atténuation du Changement Climatiques et sErVICES écosystémiques

**TGB** : Très Gros Bois

**TTGB** : Très Très Gros Bois

**TVB** : Trame verte et bleue

**URACOFRA** : Union Régionale des Associations de Communes Forestière de Rhône-Alpes

## A. ACTUALITÉ DU RÉSEAU FRENE

### 1. Développement du réseau FRENE

#### **En forêt publique**

Dans le cadre de la Directive interne d'application (DIA) territoriale 09-DIA-033 du 21 Juillet 2009 : « les éléments techniques et les objectifs quantitatifs de contribution des forêts publiques (domaniales et collectivités) au réseau des forêts en libre évolution naturelle ont été définis. Dans le cadre du Référentiel Données des forêts (RDF), un relevé régulier des unités de gestion classées respectivement en îlots de sénescence (ILS) ou Hors Sylviculture Naturelle en Libre Evolution (HSNLE), auxquelles s'ajoutent les surfaces des Réserves Biologiques Intégrales (RBI), **permettra de rendre compte régulièrement de l'effort de contribution des forêts publiques au plan d'action régional FRENE**. Les arrêtés d'approbation des aménagements concernant les forêts pourvues d'ILS et/ou de HSNLE constituent l'unique support réglementaire de la contribution du propriétaire au réseau FRENE » (**Annexe 1**).

En fin d'année 2013, **3085 hectares d'îlots de sénescence** (**Tableau 1**) sont installés en forêt publique :

| Département  | Surfaces boisées en îlots de sénescence (en ha)    |                   |
|--------------|----------------------------------------------------|-------------------|
|              | Forêts relevant du régime forestier, hors domanial | Forêts domaniales |
| Ain          | 277                                                | 68                |
| Ardèche      | 246                                                | 206               |
| Drôme        | 127                                                | 58                |
| Isère        | 378                                                | 100               |
| Loire        | 67                                                 | 0                 |
| Rhône        | 0                                                  | 0                 |
| Savoie       | 1142                                               | 95                |
| Haute-Savoie | 284                                                | 37                |
| <b>TOTAL</b> | <b>2521</b>                                        | <b>564</b>        |

**Source** : Données entrées dans l'application de suivi des aménagements de l'ONF (Aménagement Production)

**Tableau 1** - Bilan des surfaces boisées en îlots de sénescence dans les forêts publiques de Rhône-Alpes  
(Extraction automatique "engagement environnemental : surfaces de vieux bois" sur tous les aménagements en vigueur, en instance d'approbation ou expirés depuis moins de 5 ans - réalisée le 14/05/2014)

S'ajoutent à cette surface, **5344,5 hectares de réserves biologiques intégrales** (**Tableau 2**) :

|                                                           | Surface RBI (en ha) |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|
| Total RBI en projet, en cours d'élaboration ou approuvées | 5344,49             |
| Total RBI approuvées par Arrêté interministériel          | 4254,17             |
| Total RBI approuvées par le CNPN                          | 0                   |
| Total RBI en cours d'instruction                          | 1090,32             |
| <b>Vérification total</b>                                 | <b>5344,49</b>      |

**Source** : ONF DT Rhône-Alpes, dernière mise à jour réalisée le 28/01/2014

**Tableau 2** - Bilan des surfaces en réserves biologiques intégrales (domaniales / collectivités) de Rhône-Alpes

En 2014, un travail d'expertise des unités de gestion classées en « Hors Sylviculture – Naturelles – en Libre Evolution » (HSNLE) (**Tableau 3**), est réalisé :

| Département  | Nom de la forêt               | Surface (en ha) |
|--------------|-------------------------------|-----------------|
| Ain          | Cheignieu-la-Balme            | 204,92          |
|              | Conand                        | 46,89           |
|              | Conzieu                       | 104,32          |
|              | Gex                           | 29,6            |
| Ardèche      | Pratauberat                   | 195,45          |
| Isère        | Saint-Christophe-en-Oisans    | 152,24          |
|              | Valbonnais                    | 592,28          |
| Loire        | Pélussin                      | 34,37           |
| Rhône        | Réserve naturelle de Crépieux | 49,45           |
| Savoie       | Bessans                       | 175,13          |
|              | Lanslevillard                 | 72,16           |
|              | Puygros                       | 15,48           |
|              | Randens                       | 39,68           |
|              | Saint-Léger                   | 3,82            |
|              | Ugine                         | 346,27          |
|              | Vimines                       | 11,91           |
|              | Cranves-Sales                 | 0,75            |
| Haute-Savoie | Marlens                       | 15,59           |
|              | Scionzier                     | 35,59           |
| <b>TOTAL</b> |                               | <b>2125,9</b>   |

**Tableau 3** - Synthèse des surfaces inscrites en libre évolution naturelle dans les aménagements, hors îlots de vieux bois et réserves biologiques forestières (classement dans le groupe d'aménagement HSNLE)  
(Extraction réalisée le 16/05/2014)

Les zones **HSNLE** couvrent une surface de **2125,9 hectares**. Au terme du premier plan d'action régional FRENE 2009-2013, **8755,4 hectares de forêts publiques** ont intégré le réseau FRENE.

L'objectif annuel de création d'ILS est maintenu (500 ha/an correspondant à environ 2 à 3 % de la surface forestière aménagée annuellement). Pour les HSNLE, il n'est pas fixé d'objectif régional. Et pour les RBI, les objectifs régionaux restent calés sur la stratégie nationale qui vise à couvrir 1,5% de la surface boisée publique.

L'ONF s'engage à communiquer chaque année les surfaces en ILS, RBI et HSNLE à la structure en charge de l'animation du réseau FRENE qui les archivent dans sa base de données. Le prochain bilan des surfaces de forêt publique comptabilisées au FRENE est prévu pour la fin d'année 2014.

### **En forêt privée**

En juillet 2014, le réseau FRENE comptabilise treize adhésions effectives (324.2 hectares) et sept intégrations en cours (une centaine d'hectares) (**Tableau 4**).

| LOCALISATION SITE |                                         |                            | PROPRIÉTAIRE - DONNÉES ADMINISTRATIVES |              |              | Source information |
|-------------------|-----------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Département       | Commune                                 | Nom de la forêt            | Nom                                    | Type         | Surface (ha) |                    |
| 26                | Veronne                                 | Réserve du Grand Barry     | ASPAS                                  | Association  | 105,5        | ASPAS              |
| 26                | Rocheft-en-Valdaine                     | Forêt du Colombier         | AFR de Sainte Croix Afrique            | Association  | 41,3         | CEFA Montélimar    |
| 07                | Gluias                                  | -                          | Georges Mermillod                      | Particulier  | 3,3          | CRPF               |
| 01                | Saint-Jean-de-Thurigneux                | Domaine Praillebard        | Fondation Pierre Vérots                | Fondation    | 113,5        | REFORA             |
| 07                | Saint-André-Lachamp                     | -                          | Bernard Queeckers                      | Particulier  | 1            | REFORA             |
| 42                | Doizieux                                | -                          | Michel Pierret                         | Particulier  | 0,5          | REFORA             |
| 01                | Lavours/Culoz/<br>Cressin-Rochefort     | -                          | Gravirhone                             | Société      | 13,7         | DREAL              |
| 26                | Glandage                                | Domaine de la Tour         | GFA Cecilatour                         | Groupement   | 14,2         | REFORA             |
| 73                | École                                   | La Fullie                  | Indivision Ferrand/Carret              | Particulier  | 10,4         | PNRMB              |
| 38                | Jarrie                                  | Forêt de Jarrie            | FRAPNA 38                              | Association  | 0,44         | FRAPNA 38          |
| 38                | Saint-Prim                              | Forêt de Saint-Prim        | FRAPNA 38                              | Association  | 0,37         | FRAPNA 38          |
| 38                | Morestel                                | Domaine de La Garenne      | Virginie Diard                         | Particulier  | 1            | Lo Parvi           |
| 42                | Saint-Etienne                           | RNR des Gorges de la Loire | SMAGL                                  | Collectivité | 29           | FRAPNA 42          |
| 38                | Mens                                    | Domaine de Raud            | Terre vivante (Pascal Aspe)            | Association  | 10           | FRAPNA 38          |
| 01                | Châtillon-en-Michaille                  | -                          | FRAPNA 01                              | Association  | -            | FRAPNA 01          |
| 26                | Sainte-Jalle                            | Ferme de Sainte-Jalle      | Terre de Liens                         | Association  | 11,2         | Terre de Liens     |
| 01                | Beauregard                              | Ferme des Plans d'Hotonnes | Terre de Liens                         | Association  | 6,86         | Terre de Liens     |
| 38                | Livet-et-Gavet                          | Forêt de Livet-et-Gavet    | FRAPNA Région                          | Association  | 3,6          | FRAPNA 38          |
| 69                | Echalas<br>Les Haies<br>Loire-sur-Rhône | Forêt du Pet du Loup       | FPHFS                                  | Fondation    | 1,5          | FDC 69             |
| 01                | La Valbonne                             | Bois du Mont Genêt         | Ministère de la Défense                | Etat         | 60           | CEN 01             |

**Tableau 4 - Propriétaires forestiers privés adhérents FRENE (gris clair) et en cours d'intégration (gris foncé)**  
(dernière mise à jour réalisée le 23/07/2014)

Plus d'une trentaine d'autres propriétaires sont sensibilisés à la démarche et un travail de synthèse des surfaces forestières susceptibles d'intégrer le réseau FRENE est engagé sur les propriétés de :

- la FRAPNA Région et des sections départementales ;
- des conservatoires d'espaces naturels de Rhône-Alpes (CEN RA) ;
- des conseils généraux (espaces naturels sensibles départementaux et locaux).

Les gestionnaires des réserves naturels sont également sollicités pour identifier les zones intéressantes pour le réseau FRENE. L'association Terre de Liens a mandaté l'un de ses membres pour étudier systématiquement les possibilités d'intégration de ses propriétaires forestières au réseau FRENE.

Sept refus d'adhésion sont répertoriés. Les causes identifiées de ces échecs sont diverses : une activité pastorale, une intervention sur les plantes invasives, un site réservé pour une mesure compensatoire ultérieure,.... L'une des priorités pour 2015 sera la réalisation d'un cahier des charges qui établira les règles de mise en évolution naturelle dans le cadre du réseau FRENE (en forêts publiques et privées).

Malgré l'intérêt que portent les propriétaires privés au réseau, aucune nouvelle convention d'engagement FRENE n'a été signée depuis janvier 2014. Les principaux obstacles à l'intégration des forêts privées au réseau sont :

- les difficultés de prise de contact avec les propriétaires privés pour la plupart déconnectés de la sphère forestière : seulement 7% de la surface en forêt privée en Rhône-Alpes bénéficie de PSG (fort morcellement) ;
- le manque de relais locaux, nécessaires au développement d'une action régionale ;

- des procédures d'adhésion longues (exemple : les délais pour une décision d'adhésion en conseil d'administration).

Afin d'assurer le fonctionnement régulier du réseau FRENE, son développement s'appuiera principalement sur les documents de gestion durable, à compter de 2014. L'information aux petits propriétaires (sans document de gestion) est par ailleurs à poursuivre avec les APN notamment.

### **Contreparties morales**

Trois nouveaux sites FRENE sont caractérisés avec le protocole « socle » :

- site du GFA Cecilatour (Glandage, Drôme) ;
- site de la FRAPNA Isère (Jarrie, Isère) ;
- site de Michel Pierret (Doizieux, Loire).

La majorité des propriétaires adhérents ont bénéficié de leurs contreparties (spécifiées dans la convention). Certaines sont encore à programmer car une mise en œuvre à l'échelle régionale demande du temps et de l'organisation.

Un partenariat technique avec les APNE et les experts forestiers (ou autres acteurs), et la redéfinition des contreparties selon les moyens humains et financiers s'avèrent nécessaires :

- Visite de terrain avec le propriétaire : identifier le personnel compétent et disponible
- Cartographie de l'ancienneté des forêts : numériser les cartes d'État-major sur l'ensemble du territoire rhônalpin (action du nouveau plan régional 2014-2020, dans le cadre du SRCE)
- Évaluation de la maturité des forêts (évaluation d'un état initial par la mise en œuvre du protocole « socle ») :
  - o En forêt publique : lors des inventaires préalables aux aménagements forestiers (Cf. Groupe de travail « Inventaires et données environnementales », ONF) ?
  - o En forêt privée : par le gestionnaire forestier (techniciens du CRPF / COFORET / Experts forestiers / Gestionnaires forestiers professionnels) ou par le propriétaire lui-même à l'aide d'un guide pratique mis à disposition par le CRPF ?
- Visite naturaliste : mieux définir l'implication des APNE (étudier les devis proposés par la LPO et la FRAPNA), déterminer les financements possibles pour les expertises (via les CPO avec la DCESE ?) et les outils existants (pôles faune/flore)

L'objectif est d'établir une stratégie d'animation (identification des acteurs compétents) afin de pérenniser et de suivre la mise en évolution naturelle des forêts publiques et privées en Rhône-Alpes (Cf. Volet « Connaissance »).

Enfin, l'objectif annuel d'intégrer 300 hectares de forêts privées au réseau FRENE est maintenu.

### **Convention (forêt privée)**

L'actuelle convention d'engagement FRENE sera adaptée en fonction de la redéfinition des contreparties. Toutefois, un rapprochement avec les principaux rédacteurs de documents de gestion durable (COFORET / Experts forestiers / Gestionnaires forestiers professionnels) et les techniciens du CRPF sera privilégié afin d'adopter la même démarche qu'en forêt publique à savoir l'intégration des surfaces FRENE aux documents de gestion durable.



## 2. Connaissance

### **Protocole socle**

Le protocole « socle » ou Forêt mature, mis en place par le PNR du Massif des Bauges, en lien avec l'IRSTEA et le REFORA (en 2012) relève les principaux indicateurs de maturité en forêt (Surfaces terrières des TGB et TTGB / Surface terrière du bois sur pied / Volume de bois mort au sol / Nombre de microhabitats). L'analyse des données permet le calcul d'un indice de maturité et l'identification des zones de forêts matures.

Les premiers retours d'expérience sur la mise en œuvre du protocole (dans le cadre de l'appel à projet SNB-SLDF piloté par le PNRMB et le PNR Pilat, du programme vieille forêt (FRAPNA), de la mesure du degré de naturalité des forêts par le PNV) montrent la nécessité de simplifier le protocole, notamment sur la mesure de bois mort au sol, encore trop chronophage.

Le REFORA a organisé un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs régionaux, actuels ou futurs utilisateurs du protocole (PNRC, PNR Pilat, PNRMB / CRPF / ONF / FRAPNA / LPO / IRSTE...).

Cette rencontre est l'occasion d'échanger sur ces retours d'expérience et de proposer des pistes d'amélioration du protocole socle.

Pour le moment adapté à la hêtraie-sapinière montagnarde moyennement fertile à fertile, Irstea propose un travail de simplification et d'adaptation du protocole aux principales stations forestières de Rhône-Alpes. L'outil devrait être disponible en 2015.

S'agissant du protocole de référence pour l'évaluation de l'état initial des forêts FRENE, le REFORA encourage la création d'un protocole « socle » robuste et pérenne permettant le suivi du réseau.

### **Base de données et cartographie**

Les données du protocole « socle » sont saisies et stockées dans une base de données commune aux forêts publiques et privées. Et afin de garder la mémoire des sites FRENE, les informations administratives sont regroupées dans une base de données cartographique (avec l'accord des propriétaires). Les premières cartes de répartitions des sites FRENE en Rhône-Alpes sont disponibles en **Annexe 2**.

## 3. Communication / Animation

### **Cf. Synthèse des actions de communication**

Les actions de communication se poursuivent avec /

- l'organisation de réunions d'information et d'échanges à destination des gestionnaires/propriétaires forestiers publics/privés (comité de site des ENS, réunion d'animation foncière des ENS, ...);
- la participation aux comités de pilotage des projets forestiers de territoire (comités de pilotage des CFT, des appels à projet SNB-SLDF (PNRMB), du projet de diagnostic de la biodiversité des forêts de Chartreuse (PNRC), ...);
- la participation aux groupes de travail « Sylv'ACCTES », « TVB et forêt ».

En plus de la mise en place d'un réseau de forêts, un des enjeux principaux du FRENE est le développement d'un **réseau d'acteurs**. Pour un projet d'envergure régionale, il est, en effet, nécessaire d'identifier les porteurs de l'information à une échelle plus locale :

- APNE (comme relais de l'information dans les comités de pilotage des CFT par exemple)
- Parcs naturels
- Conservatoires d'espaces naturels
- Conseils généraux,...

Un argumentaire (bénéfices de la mise en évolution naturelle) est également à construire pour faciliter le relai d'information FRENE aux propriétaires, par les principaux rédacteurs des documents de gestion durable et les techniciens du CRPF.

FNE ou encore l'AFIE souhaitent communiquer hors région Rhône-Alpes sur le réseau FRENE, actuellement unique en France.

## **B. PLAN D'ACTIONS RÉGIONAL BIODIVERSITÉ ET FORÊT – FRENE 2014-2020**

### **Contexte**

Le plan « FRENE 2009-2013 » pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes a eu pour effet, en plus des quelque 6 500 hectares (ILS et RBI) mis en évolution naturelle par les propriétaires publics et privés fin 2013, de permettre un rapprochement des acteurs forestiers et associatifs.

Les signataires ont souhaité poursuivre la mise en œuvre de ce réseau de forêts en évolution naturelle, mais également prolonger leur coopération sur l'ensemble des sujets relatifs à la biodiversité en forêt, et de façon plus générale sur la valorisation et l'amélioration continue des services socio-environnementaux rendus par la forêt en Rhône-Alpes.

Le programme d'action Biodiversité et forêt – FRENE est une composante de la stratégie régionale pour les services socio-environnementaux rendus par la forêt en Rhône-Alpes proposée par forestiers pour :

- mieux connecter la production et les services rendus par la forêt (carbone, eau potable, biodiversité et aménités sociales) ;
- une mise en cohérence des différents services.

Il est fondé sur une approche intégrée de la gestion durable des forêts, intégrant leur multifonctionnalité. Cette approche est complémentaire de l'approche sectorisée conduite au niveau national par la politique de création de Réserves biologiques intégrales en forêts publiques. Le programme d'actions aborde parallèlement des actions de préservation de la biodiversité en forêt, des actions de restauration de la biodiversité en forêt, et l'évolution naturelle.

### **Portage salarial et gouvernance**

Le portage financier du projet par le REFORA pose le problème de l'autofinancement, réduit aux cotisations, legs et dons (fondations). Le manque de visibilité financière empêche de plus de pérenniser un poste d'animation.

Pour ces raisons, le REFORA n'est plus pilote du projet à partir d'août 2014. Pour la suite, les signataires ont donné leur accord de principe pour un portage financier par France Forêt Rhône-Alpes (FFRA) qui est une association loi 1901 regroupant les représentants des propriétaires forestiers (ONF Rhône-Alpes / URACOFRA / Forestiers privés de Rhône-Alpes), le CRPF et la COFORET. Ce

portage par FFRA doit permettre aux propriétaires et gestionnaires forestiers de s'approprier le projet FRENE en y étant directement associés.

En cohérence avec le plan FRENE, les signataires de la stratégie régionale pour les services socio-environnementaux rendus par la forêt en Rhône-Alpes sont les membres de FFRA (ONF – Communes forestières – Forestiers privés – CRPF – COFORET), les APNE (FRAPNA, LPO et Forêts sauvages), l'État et la Région Rhône-Alpes.

Pour une implication plus grande et affichée en interne, le Conseil d'administration de FFRA propose une animation du projet par les ingénieurs environnement des structures membres de l'association (URACOFRA / ONF / CRPF / COFORET). Chaque ingénieur consacrerait un quart temps au développement du projet et un référent coordonnerait les différentes actions au niveau régional. Les quatre personnes désignées sont localisées à Chambéry, facilitant ainsi la concertation.

## **C. CONCLUSION**

Ce bilan met en avant le caractère unique du réseau FRENE, son effet de levier pour les autres projets de préservation de la biodiversité en forêt (réseaux d'ILS et de RBI) et son rôle de rapprochement d'une grande diversité d'acteurs. Toutefois, le réseau a rencontré des difficultés de financement et de gouvernance, le manque de relais d'animation et des épisodes de défiance ont ralenti son développement.

Une matrice Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM) analyse le fonctionnement du réseau FRENE et propose des stratégies permettant de saisir les opportunités et de lutter contre les menaces pour développer les forces et limiter les faiblesses du projet. Outil de communication et d'aide à la décision, cette matrice permet une vision synthétique du potentiel du réseau (**Annexe 3**).

---

## ANNEXES

---

### **Annexe 1**

Manuel d'aménagement Rhône-Alpes : surfaces d'aménagement et contribution au réseau FRENE (ONF DT Rhône-Alpes)

## SURFACES d'AMÉNAGEMENT et CONTRIBUTION AU RESEAU FRENE

Dans le cadre d'un partenariat approfondi entre les propriétaires forestiers, les gestionnaires et les associations de protection de la nature en Rhône Alpes, et sous le patronage de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes, un plan d'action en vue de constituer un réseau des forêts en libre évolution naturelle (FRENE) a été signé par l'Office National des Forêts de Rhône Alpes.

Dans le cadre de la DIA territoriale 09-DIA-033 du 21 Juillet 2009, les éléments techniques et les objectifs quantitatifs de contribution des forêts publiques (domaniales et collectivités) au réseau des forêts en libre évolution naturelle ont été définis.

La fiche manuel d'aménagement indique ci-dessous les modalités de mise en oeuvre dans le cadre de l'élaboration d'un aménagement forestier.

### 1- Les différents statuts de groupe d'aménagement contribuant au réseau FRENE

Dans le cadre de l'aménagement forestier, chaque Unité de Gestion est affectée à un groupe d'aménagement (groupe national et/ou groupe local). Trois groupes d'aménagement contribuent à l'effort pour la constitution au réseau des forêts en libre évolution naturelle :

1. les Réserves Biologiques Intégrales (RBI)
2. Les Îlots de sénescence (ILS)
3. Les U.G. classées en "Evolution Naturelle en libre évolution" (HSNLE)

#### 1.1- Les RBI et zonages d'aménagement

La stratégie de création des réserves biologiques intégrales est inscrite dans un cadre national piloté par la Direction Générale de l'ONF. A ce titre, le choix de la création d'une RBI est validé par la Direction Générale.

Dans le cadre de la révision d'un aménagement forestier d'une forêt concernée par une RBI, les U.G. constituant la RBI doivent être affectées au groupe d'aménagement "HSYBD".

#### 1.2- Les îlots de sénescence

Comme indiqué dans la DIA 09-DIA-033, le choix de créer un îlot de sénescence, à classer dans le groupe ILS, doit s'inscrire dans une démarche à la fois technique (opportunité écologique de proposer un îlot de sénescence) et politique (décision du propriétaire approuvant ce choix).

L'îlot doit être positionné dans une zone qui aurait dû être classée en sylviculture de production, et qui de fait devient une zone classée hors sylviculture.

D'une manière générale, l'îlot de sénescence doit être proposé par le gestionnaire sur une zone forestière présentant si possible des critères liés aux vieilles forêts (arbres sénescents, arbres à cavité, bois mort au sol et debout...). L'îlot de sénescence a une surface supérieure à 0,5 hectare, avec une moyenne optimale à 3 hectares. Il sera installé préférentiellement dans les zones forestières présentant des mesures de protection existantes et dans les zones les plus difficiles à exploiter.

Les îlots de sénescence définis dans le cadre d'un aménagement forestier peuvent répondre à d'autres enjeux complémentaires :

- Dans un site Natura 2000, la perte de revenu liée à la non récolte des bois dans un îlot de sénescence peut être compensée financièrement dans le cadre d'un contrat Natura 2000 passé entre l'Etat et le propriétaire. Cette possibilité est toutefois exclue dans les forêts domaniales, où un contrat Natura 2000 de ce type ne peut pas être superposé à un îlot de sénescence.
- L'îlot de sénescence peut être utilisé comme une mesure compensatoire à un défrichement ou à une destruction d'espèce protégée, accompagné ou non d'une compensation financière de la part du maître d'ouvrage de l'opération suscitant cette mesure.

Il n'y a pas forcément concomitance entre la révision de l'aménagement et le besoin de créer des îlots de sénescences : ces îlots devront alors être créés selon la procédure de modification des aménagements prévue dans les orientations et les directives nationales d'aménagement et de gestion.

Remarque : les îlots de vieillissement (ILV) ne contribuent pas à la constitution du réseau FRENE. On évitera leur mise en place, sauf cas particuliers dans des contextes de plaine dans des peuplements à forte valeur ajoutée.

### 1.3- Les U.G. classées en "Evolution Naturelle en libre évolution" HSNLE

Dans la zone forestière classée "hors sylviculture de production", les surfaces boisées peuvent constituer des zones forestières en libre évolution à valoriser dans le cadre du réseau FRENE, en les affectant au groupe d'aménagement "HSNLE"

Ces UG HSNLE seront préférentiellement assises sur les limites parcellaires existantes, conformément à la politique générale de création des UG. L'ensemble de la parcelle hors sylviculture qui contient des surfaces boisées significatives pourra donc être classée en HSNLE. Exceptionnellement, quand il existe un enjeu fort d'affichage, une UG HSNLE infra parcellaire pourra être créée.

Attention, le classement en HSNLE revêt un caractère pérenne dans le cadre de nos engagements environnementaux : il doit bien être réservé aux surfaces sans enjeux de production.

## 2- Mise en oeuvre et objectifs

### 2.1- Mise en oeuvre par l'aménagiste et validation par le propriétaire

Au cours de la révision de l'aménagement, et en lien avec les équipes de l'UT et le responsable aménagement de l'agence, l'aménagiste propose l'organisation de la forêt en U.G. en tenant compte de cette méthodologie pour ce qui concerne les zones sans interventions sylvicoles.

Les propositions d'inscription d'U.G. au titre des îlots de sénescence doivent être présentées au propriétaire au moment de la présentation de l'aménagement. Cette présentation doit s'accompagner d'une information au propriétaire sur la perte de revenue potentielle liée à cette décision d'aménagement. Dans ce cadre, il sera aussi fait mention des surfaces classées en HSNLE et valorisables au titre du réseau FRENE. La délibération de l'organe compétent porte sur l'approbation générale du document d'aménagement proposé, sous entendu aussi sur les choix de groupe d'aménagement des UG.

### 2.2- Comptabilisation de la contribution au réseau FRENE pour les forêts publiques

Dans le cadre du Référentiel Données des forêts (RDF), un relevé régulier des UG classées respectivement en ILS ou en HSNLE, auxquelles s'ajoutent les surfaces des Réserves Biologiques Intégrales, permettra de rendre compte régulièrement de l'effort de contribution des forêts publiques au plan d'action régional FRENE.

Les arrêtés d'approbation des aménagements concernant les forêts pourvues d'ILS et/ou de HSNLE constituent l'unique support réglementaire de la contribution du propriétaire au réseau FRENE.

### 2.3- Objectifs indicatifs

Pour les ILS, l'objectif annuel de création est de 500 ha sur Rhône-Alpes. Cet objectif régional correspond à environ 2 à 3 % de la surface forestière aménagée annuellement.

Des îlots de sénescence seront proposés aux propriétaires lors du renouvellement des aménagements, dans la mesure où les peuplements forestiers concernés s'y prêtent. Il n'y a toutefois pas un objectif de résultat au niveau de chaque forêt aménagée.

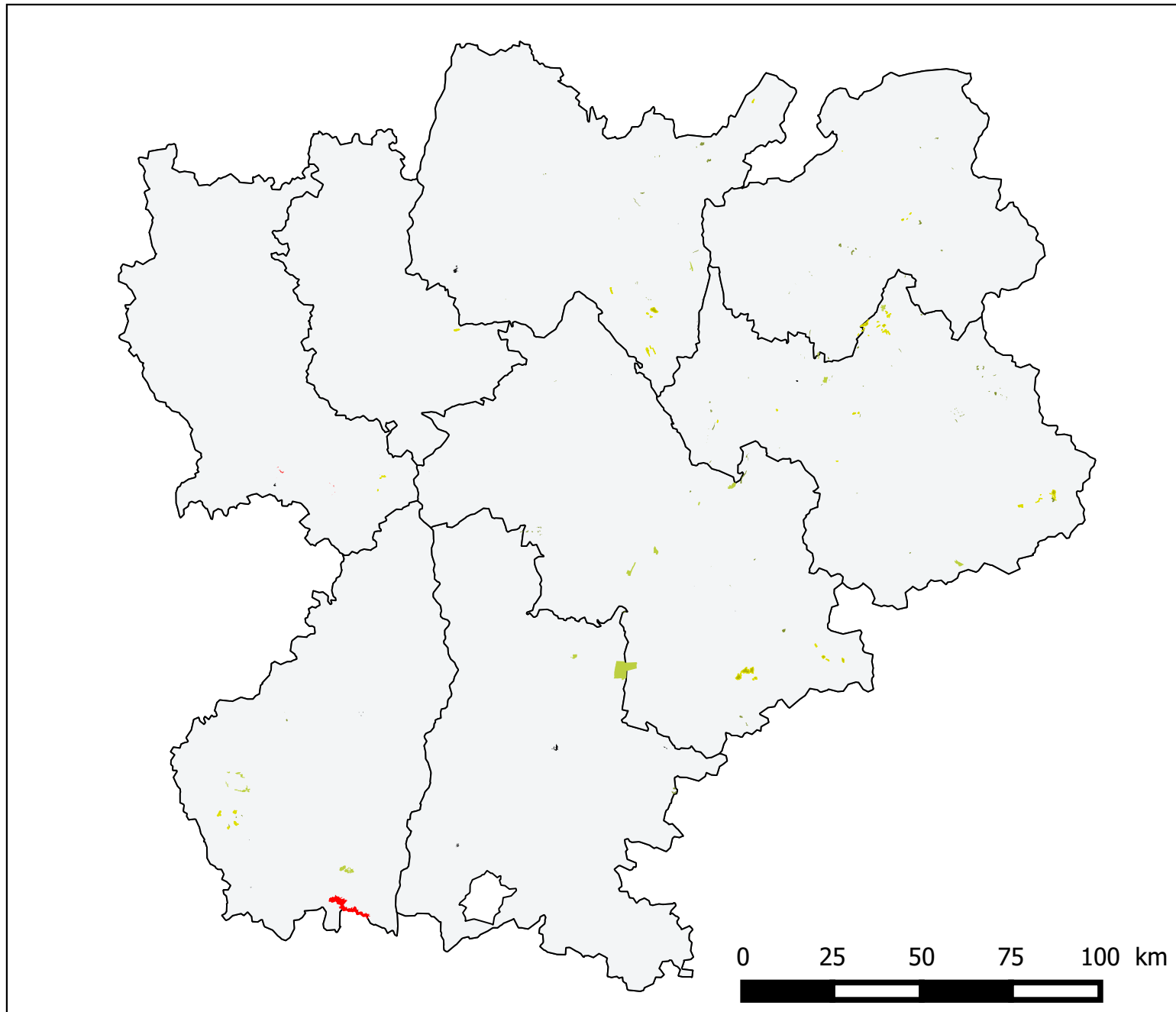
Pour les HSNLE, il n'est pas fixé d'objectif régional. Ce classement sera réalisé dès que les conditions décrites plus haut sont réunies.

Pour les Réserves Biologiques Intégrales, les objectifs régionaux restent calés sur la stratégie nationale, qui vise à couvrir 1,5% de la surface boisée publique.

## **Annexe 2**

### **Cartes de répartition des sites FRENE en Rhône-Alpes (2014)**

# Répartition des sites FRENE dans la région Rhône-Alpes (mise à jour : juillet 2014)

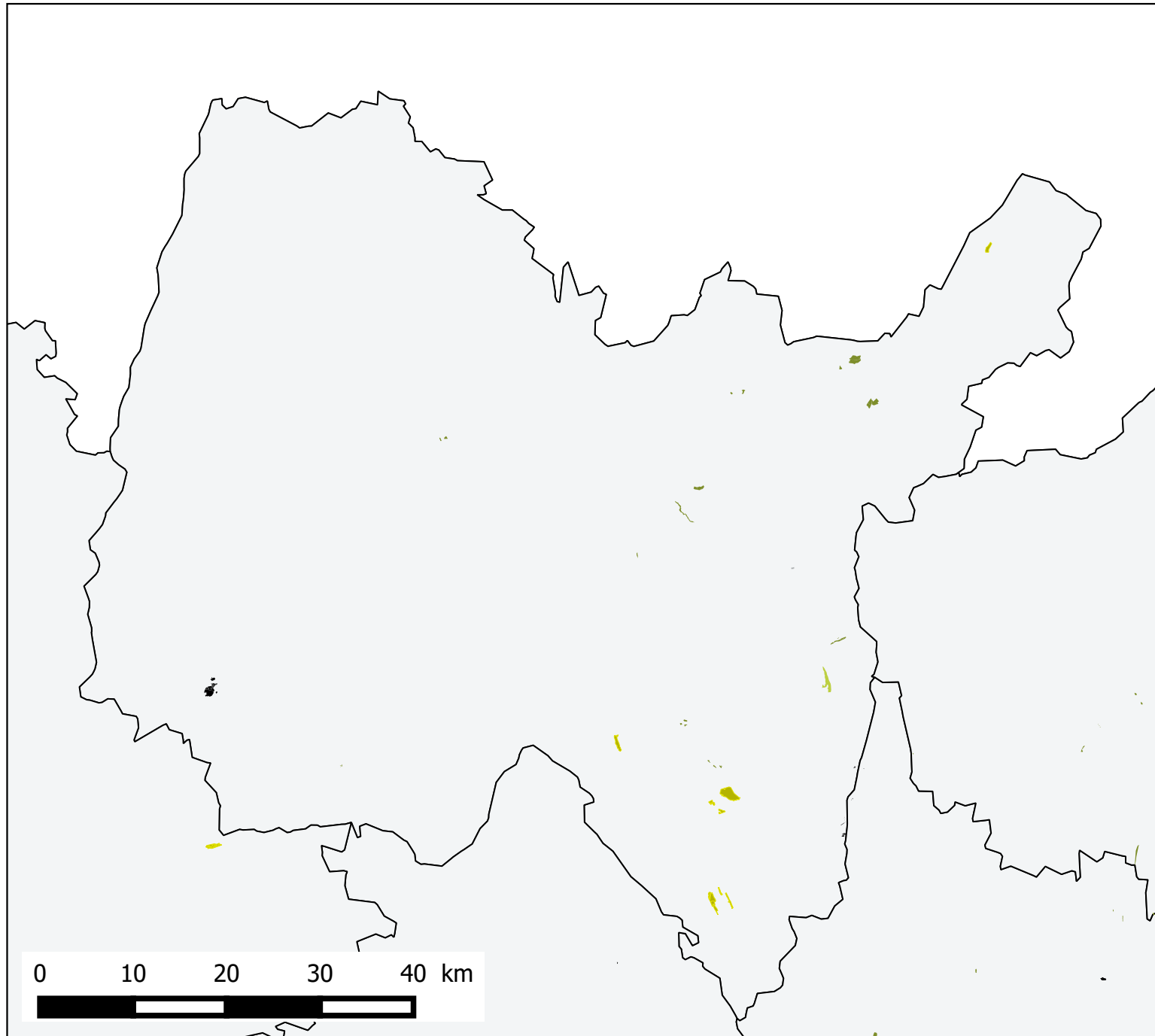


## Légende

- ILS
- RBI
- Zones HSNLE
- Sites FRENE privés
- Sites privés (adhésions en cours)
- Sites potentiels privés
- Départements
- Région Rhône-Alpes



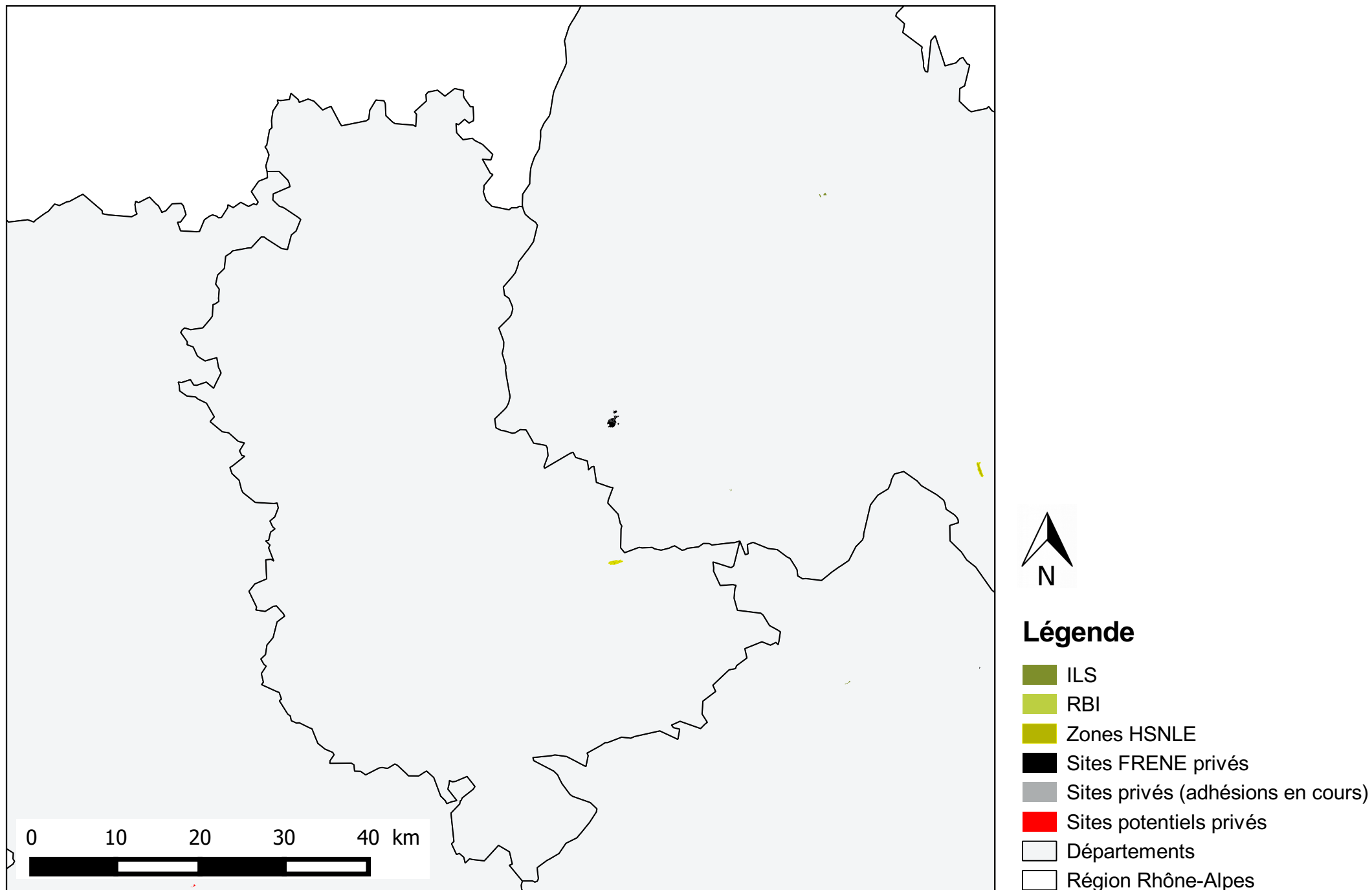
# Répartition des sites FRENE dans le département de l'Ain (mise à jour : juillet 2014)



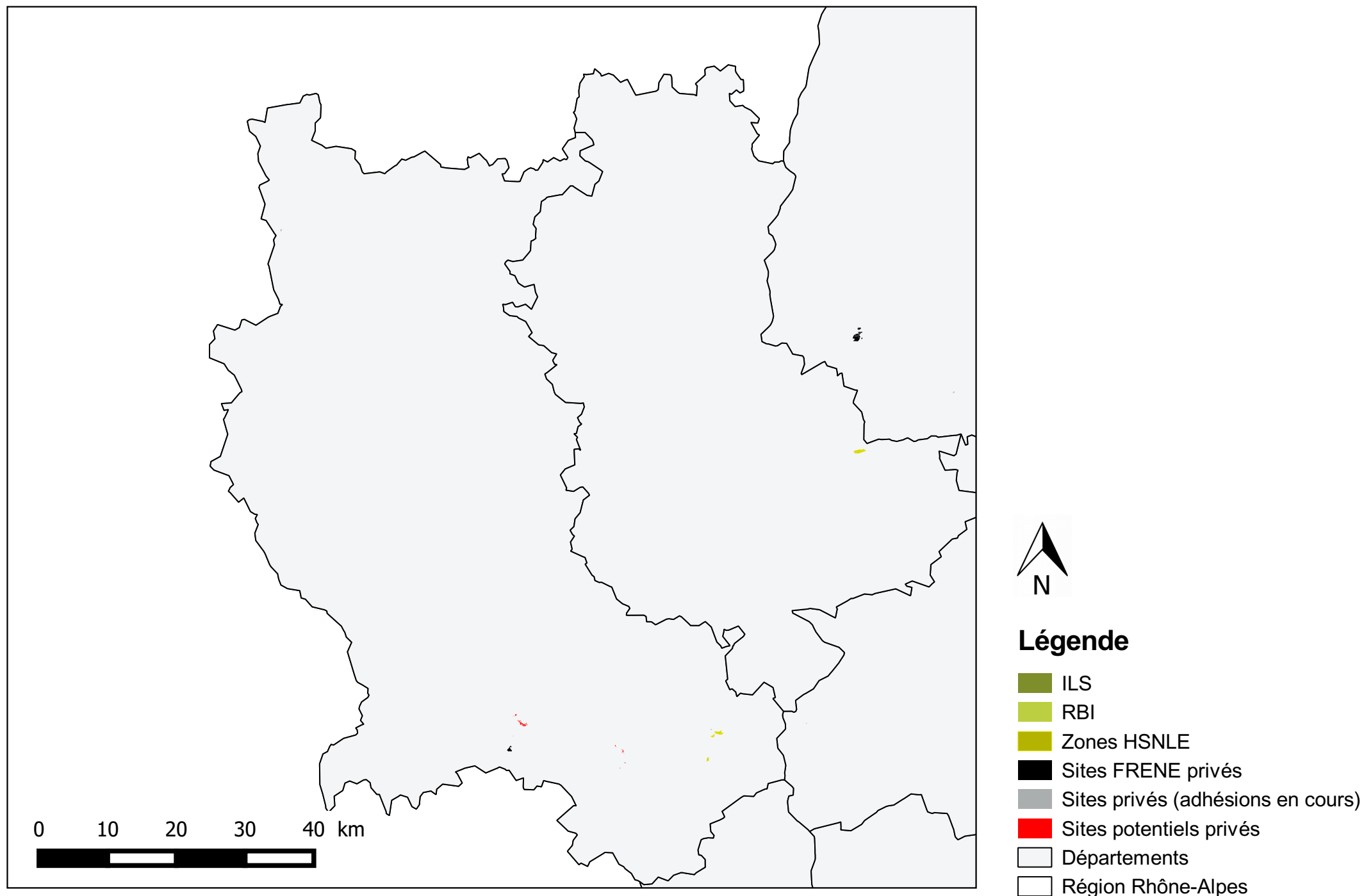
## Légende

- ILS
- RBI
- Zones HSNLE
- Sites FRENE privés
- Sites privés (adhésions en cours)
- Sites potentiels privés
- Départements
- Région Rhône-Alpes

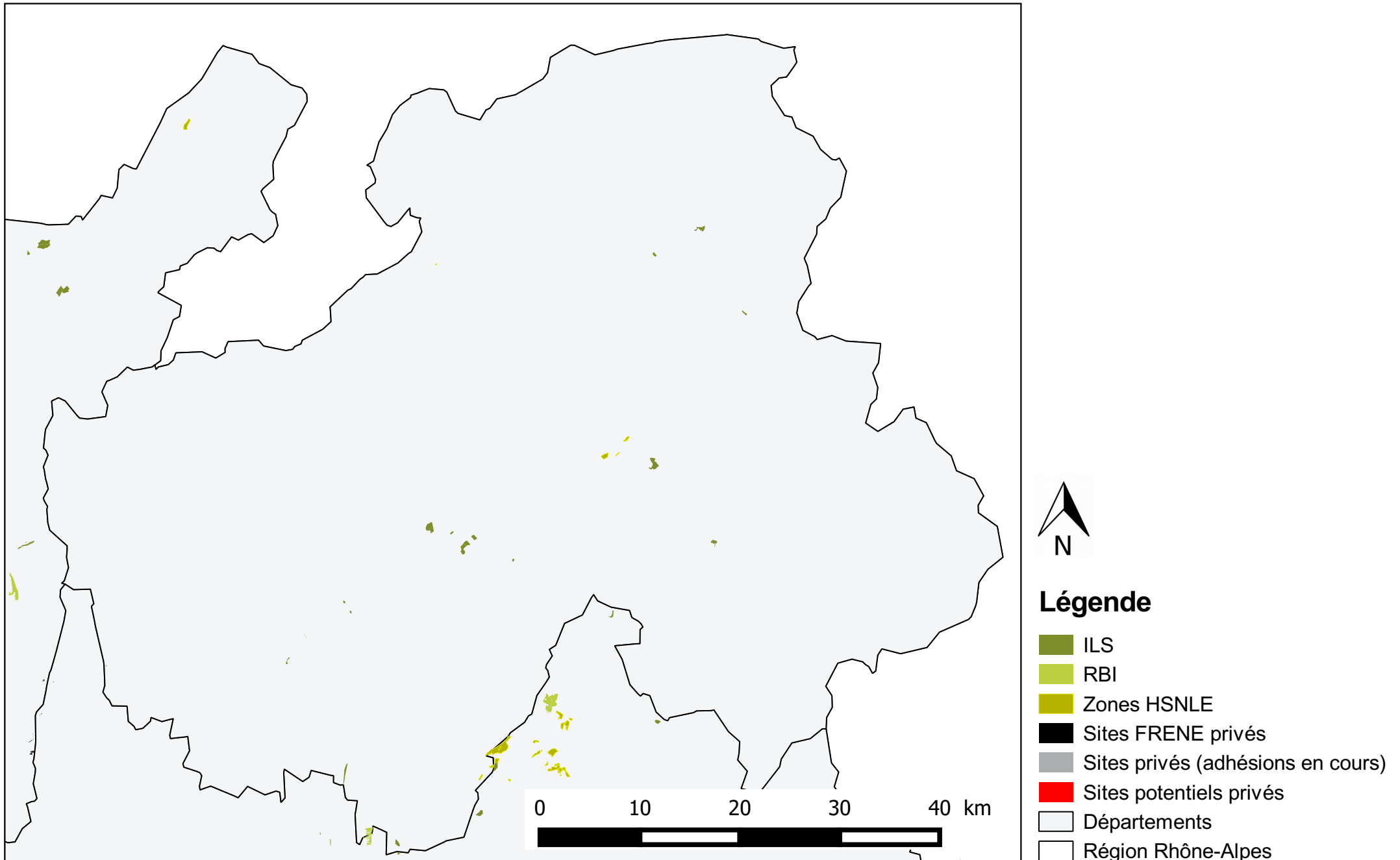
# Répartition des sites FRENE dans le département du Rhône (mise à jour : juillet 2014)



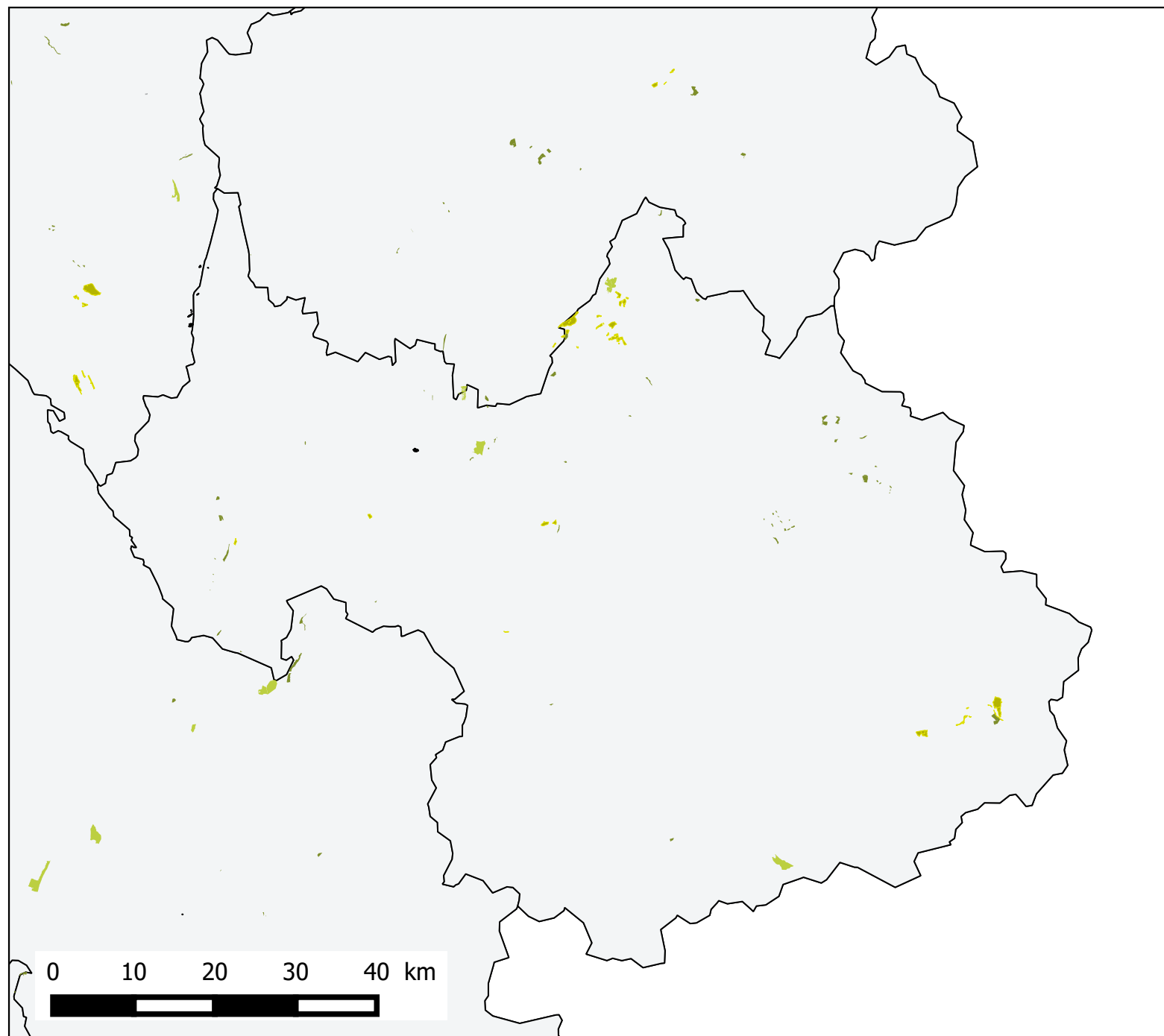
# Répartition des sites FRENE dans le département de la Loire (mise à jour : juillet 2014)



# Répartition des sites FRENE dans le département de Haute-Savoie (mise à jour : juillet 2014)



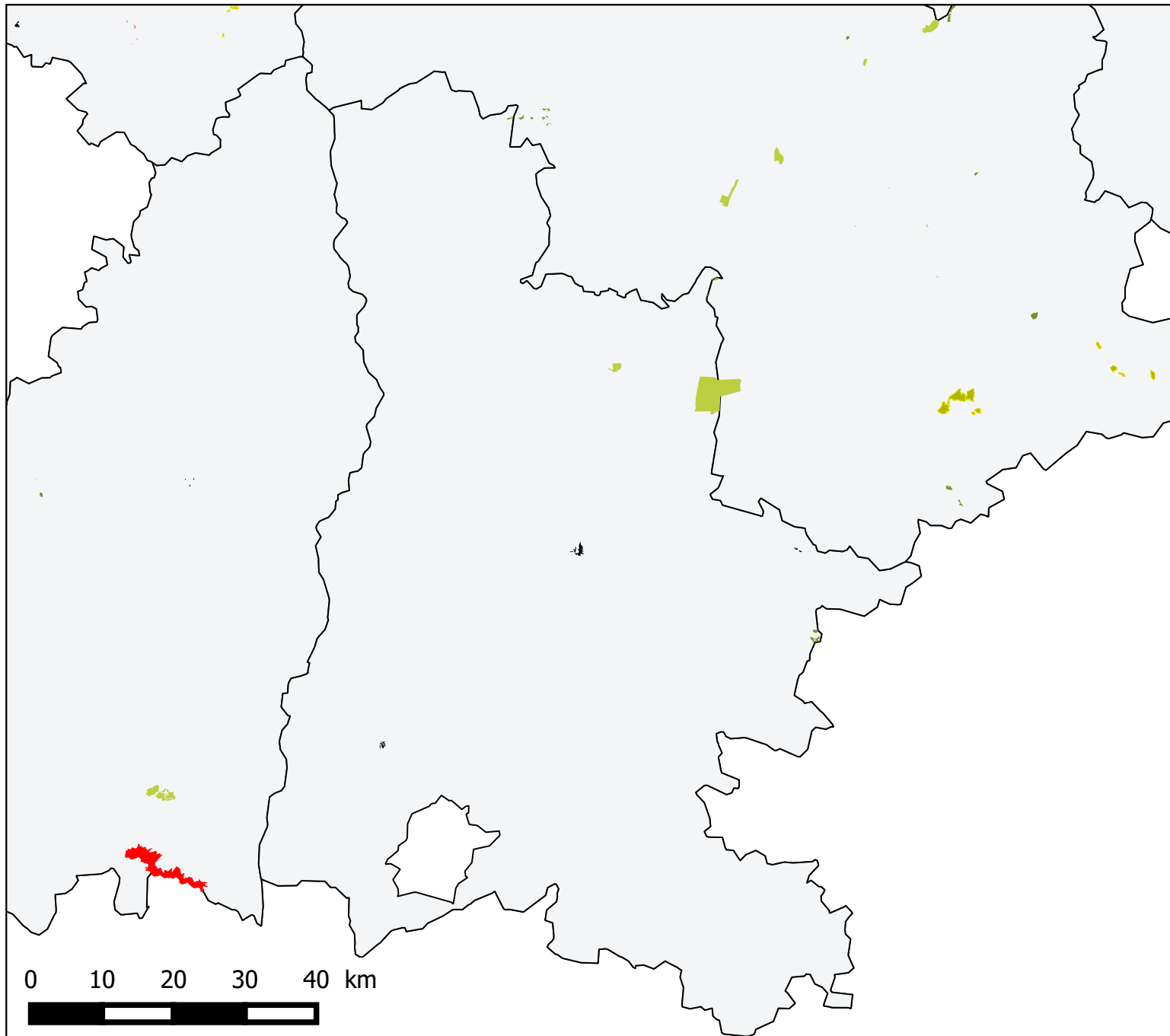
# Répartition des sites FRENE dans le département de Savoie (mise à jour : juillet 2014)



## Légende

- ILS
- RBI
- Zones HSNLE
- Sites FRENE privés
- Sites privés (adhésions en cours)
- Sites potentiels privés
- Départements
- Région Rhône-Alpes

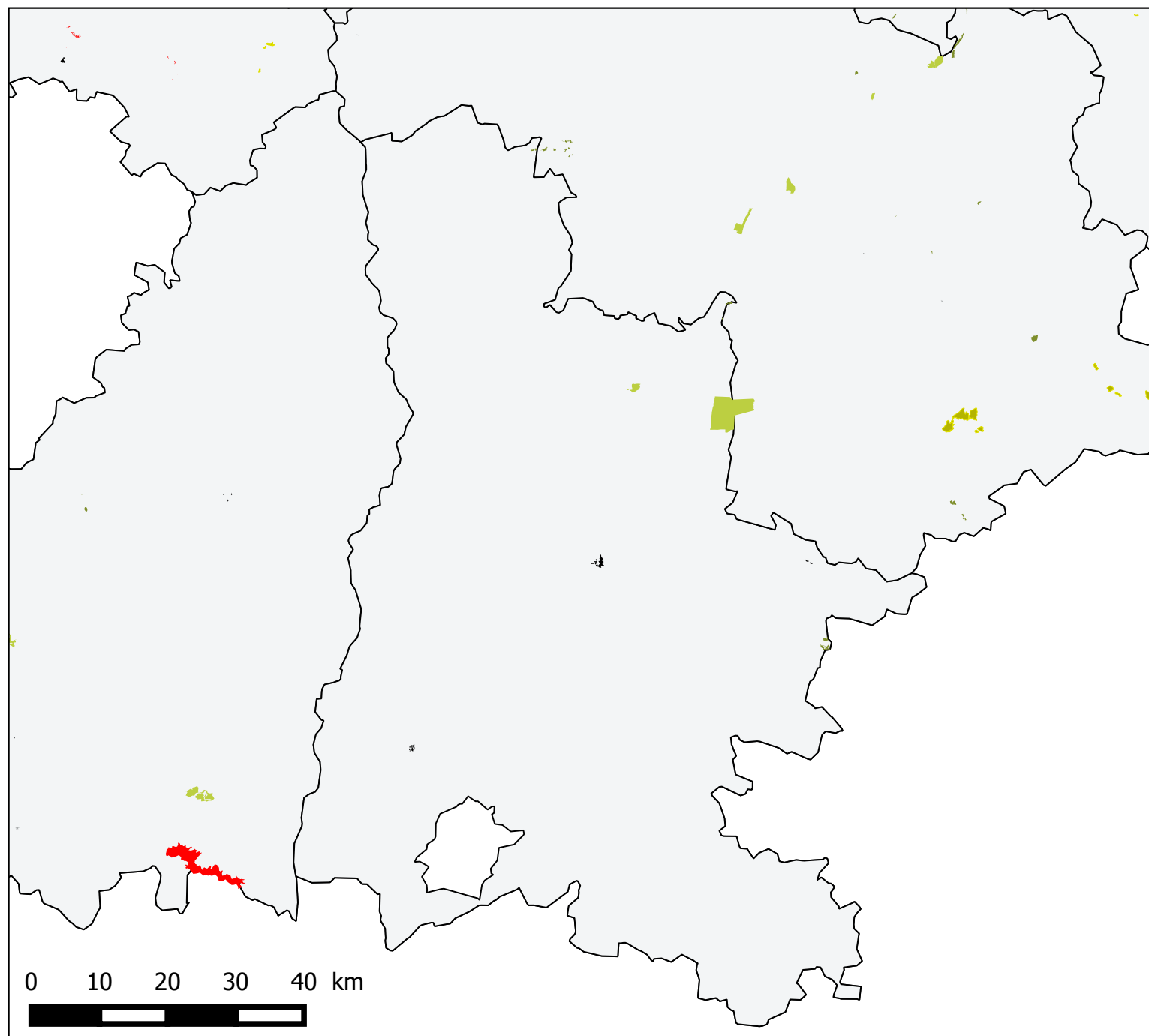
# Répartition des sites FRENE dans le département d'Isère (mise à jour : juillet 2014)



## Légende

- ILS
- RBI
- Zones HSNLE
- Sites FRENE privés
- Sites privés (adhésions en cours)
- Sites potentiels privés
- Départements
- Région Rhône-Alpes

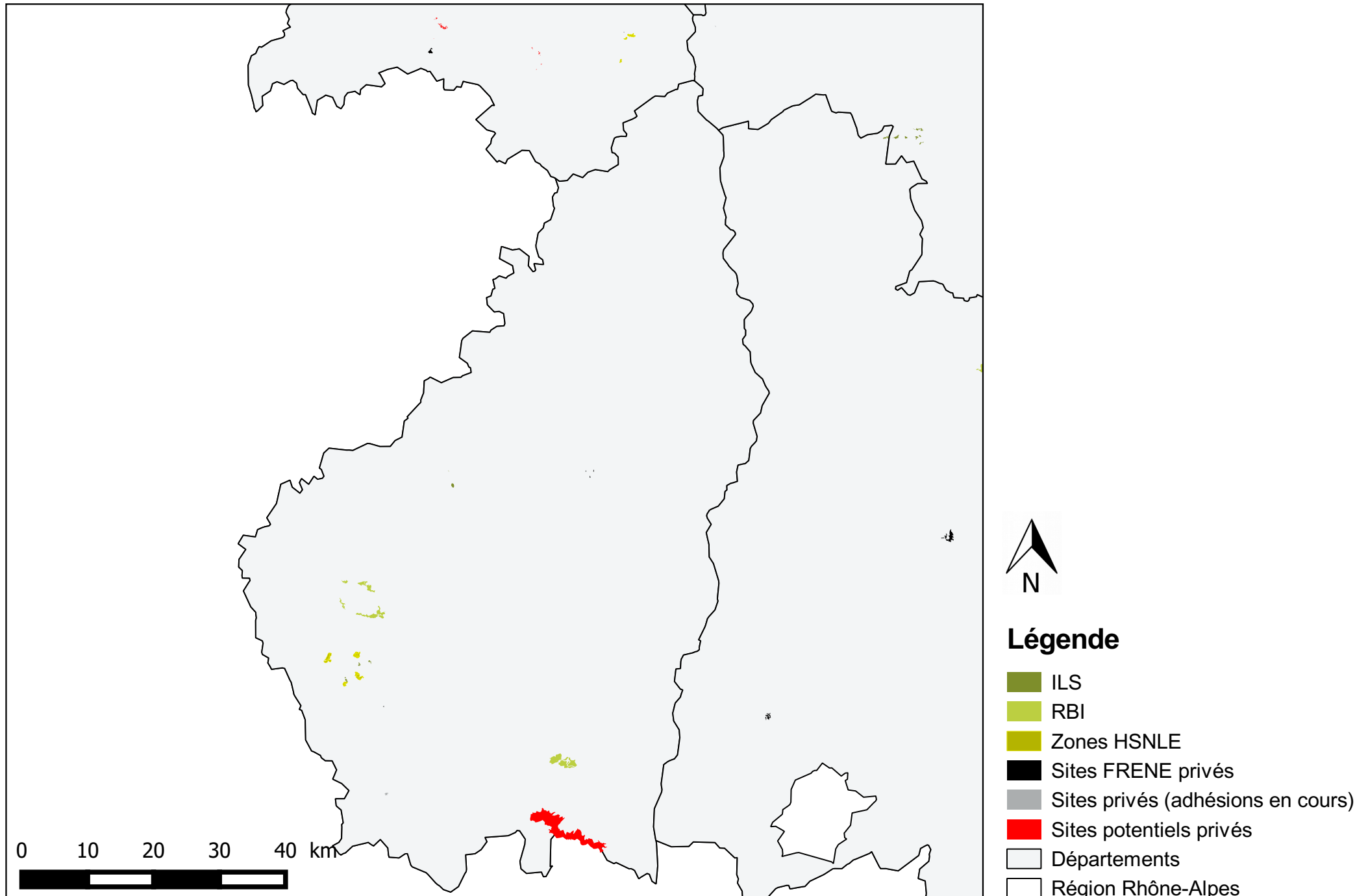
# Répartition des sites FRENE dans le département de la Drôme (mise à jour : juillet 2014)



## Légende

- ILS
- RBI
- ZONES HSNLE
- Sites FRENE privés
- Sites privés (adhésions en cours)
- Sites potentiels privés
- Départements
- Région Rhône-Alpes

# Répartition des sites FRENE dans le département de l'Ardèche (mise à jour : juillet 2014)





### **Annexe 3**

#### **Matrice AFOM – fonctionnement du réseau FRENE**

ANNEXE 3 :  
Matrice ATOUTS - FAIBLESSES - OPPORTUNITES - MENACES (AFOM )  
Réseau FRENE  
Juillet 2014

|                  | ATOUTS (A)                                                                                                                                            | FAIBLESSES (F)                                                                                                                   | OPPORTUNITES (O)                                                                          | MENACES (M)                                                                                                                                     | STRATÉGIES OA/AO                                                                                                                                                                               | STRATÉGIES AM/MA                                                                                                  | STRATÉGIES FO/OF                                                                                                                                                                                                                                                     | STRATÉGIES FM/MF                                                                                                  |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉSEAU D'ACTEURS | *Volonté de travailler ensemble pour la biodiversité en forêt<br>*Rapprochement des acteurs forestiers et naturalistes (associatifs)<br>*Effet levier |                                                                                                                                  | Construction d'une stratégie régionale plus globale : nouveau plan d'actions 2014-2020    |                                                                                                                                                 | *Elargissement de la palette des actions en faveur de la biodiversité<br>*Reconnaissance, valorisation et amélioration continue des services sociaux-environnementaux apportés par la forêt    |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                   |
|                  |                                                                                                                                                       | Crainte des APNE d'être dépossédées de leur initiative dans le nouveau plan                                                      |                                                                                           | APNE absentes du nouveau plan régional 2014-2020?                                                                                               |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                      | Compromis?                                                                                                        |
|                  |                                                                                                                                                       | Problème de définition du rôle de certains acteurs-partenaires (chasseurs, CEN, PN/PNR, CG, RNF,...)                             | Élargissement des compétences                                                             |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   | Développement du réseau d'acteur                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                   |
|                  |                                                                                                                                                       | Manque de relais locaux                                                                                                          | Intérêt / motivation des partenaires                                                      |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   | Création d'un dispositif d'animation opérationnel                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                   |
| PORTAGE SALARIAL | Emploi d'un salarié à plein temps.                                                                                                                    |                                                                                                                                  |                                                                                           | Manque de moyens                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                | Importante collaboration / coopération (information mutuelle, montage de projets communs)                         |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                   |
| FINANCEMENT      |                                                                                                                                                       | Mode de financement non viable (pas de ressources financières à long terme)                                                      | Implication financière de la Région RA                                                    | *Interruption de l'animation du réseau<br>*Pas de renouvellement du plan d'actions régional                                                     |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   | Financements : Financement spécifique État-Région (financements à long-terme)                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                   |
|                  |                                                                                                                                                       | Incapacité des partenaires à auto-financer                                                                                       |                                                                                           | *Epuisement des sources d'autofinancement (fondations, dons, legs,...)<br>*Pas de renouvellement du plan d'actions régional                     |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                      | Autofinancement par les partenaires                                                                               |
| GOVERNANCE       |                                                                                                                                                       | Mode de gouvernance inadapté                                                                                                     |                                                                                           | Pas de renouvellement du plan d'actions régional                                                                                                | Gouvernance :<br>*Pilotage resserré<br>*Mise en place d'instances décisionnelles (comité de pilotage / commission technique)<br>*Création de commissions à l'intérieur d'une entité plus large |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                   |
| POLITIQUE        | Apport, au niveau régional, d'une réponse originale à un objectif national.                                                                           |                                                                                                                                  | Affirmation d'une stratégie européenne                                                    |                                                                                                                                                 | Approche intégrée en cohérence avec la politique de l'Etat et de la Région RA                                                                                                                  |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                   |
| RÉSEAU DE FORÊTS | *Démarche internalisée par l'ONF<br>*Engagement FRENE respecté                                                                                        |                                                                                                                                  | Importance de la surface actuellement non exploitée permettant des choix de gestion       | Pression sur la ressource bois (Hausse des prix du bois rend rentable l'exploitation de sites abandonnés / augmentation récolte / bois-énergie) | Poursuite des objectifs                                                                                                                                                                        | Reconnaissance, valorisation et amélioration continue des services sociaux-environnementaux apportés par la forêt |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                   |
|                  |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                  | Importance de la surface actuellement non exploitée permettant des choix de gestion       | Pression sur la ressource bois (Hausse des prix du bois rend rentable l'exploitation de sites abandonnés / augmentation récolte / bois-énergie) |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   | Changement de stratégie d'intégration de surfaces privées : en s'appuyant principalement sur les documents de gestion durable                                                                                                                                        | Reconnaissance, valorisation et amélioration continue des services sociaux-environnementaux apportés par la forêt |
|                  |                                                                                                                                                       | *Manque de conviction/implications des représentants des propriétaires privés<br>*Manque de résultat en termes de surface privée | Mesures de financement des propriétaires existantes en zones Natura 2000                  |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   | Argumentaire adapté aux questions des propriétaires (avantages sur la sylviculture, compensations financières, problème sanitaire,...) / Apporter des enseignements pour la sylviculture plutôt que sur la préservation de la biodiversité qui ne fait pas consensus |                                                                                                                   |
|                  |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                  | Financement dans le cadre de mesures compensatoires                                       |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                   |
|                  |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                  | Intégrer les risques liés à la sénescence des peuplements dans les assurances forestières |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                   |
|                  |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                  | Mesures de financement des propriétaires via fonds FEADER (Sylv'ACCTES)                   |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                   |

**Stratégie OA / AO** : saisir les opportunités pour développer les forces / étayer les forces pour tirer profit des opportunités  
**Stratégie AM / MA** : maximiser le potentiel des atouts/forces en minimisant l'effet des menaces  
**Stratégie OF / FO** : maximiser le potentiel des opportunités en minimisant l'effet des faiblesses  
**Stratégie MF** : lutter contre les menaces pour limiter les faiblesses / remédier aux faiblesses pour répondre aux menaces

## CONTACTS



© Christophe Chauvin, 2013

### REFORA

Maison des Associations, Case V3  
67 rue St-François de Sales  
73 000 CHAMBERY  
<http://refora.online.fr>

Jean ANDRE  
Président du REFORA  
[je.andre@free.fr](mailto:je.andre@free.fr)

Christophe CHAUVIN  
Vice-président du REFORA  
[Christophe.chauvin@irstea.fr](mailto:Christophe.chauvin@irstea.fr)

Contacts à partir du 1<sup>er</sup> août 2014

ONF - Fabrice COQ  
[fabrice.coq@onf.fr](mailto:fabrice.coq@onf.fr)

URACOFRA - Jessica MASSON  
[jessica.masson@communesforestieres.org](mailto:jessica.masson@communesforestieres.org)

CRPF - Bruno ROLLAND  
[bruno.rolland@crpf.fr](mailto:bruno.rolland@crpf.fr)

COFORET - Didier JOUD  
[djoud@coforet.com](mailto:djoud@coforet.com)

*Avec le soutien financier de :*

